

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL
29 JANVIER 2015

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part aux délibérations : 11

Date d'affichage : 22/01/2015

Date de convocation : 21/01/2015

L'an deux mille quinze et le vingt neuf janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de VALDURENQUE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M Jean-Louis BATTUT, Maire

Etaient présents : M. Patrick MORENO, M. Christian AZEMA, Mme Pierrette STEFANI, Mme Catherine VILLAR, Mme Rose-Anne LISERRA, M. Lionel ROGNE, Mme Caroline BONNAFOUS, Mme Christelle COUSINIE, Mme Nathalie VIDAL, M. Jean-François PINTE,

Absents excusés : M. Jean-Paul LAVAGNE, M. Philippe LAUBER, M. Manuel BLASQUEZ, Mme Marie-José MIALHE
Mme STEFANI a été désignée en qualité de secrétaire.

TRAVAUX

Salle périscolaire

Les travaux de préparation du chantier et les réseaux sont terminés. La pose symbolique de la première poutre aura lieu le 19 février prochain à 16H30.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

M. Christian AZEMA a présenté le projet de Plan Communal de Sauvegarde obligatoire pour les communes disposant d'un Plan de Prévention des Risques.

QUESTIONS DIVERSES

Subvention « Pôt du Nouvel an »

Une subvention de **273.94€** sera accordée à l'Association « la Récré de Valdu » organisatrice du « Pôt du Nouvel An ».

Convocations CM

Désormais les convocations du Conseil Municipal seront envoyées par Mail.

Location salle des fêtes

La salle des fêtes sera mise gracieusement à la disposition des candidats aux élections politiques en fonction des disponibilités de la salle pour une durée de 3H maximum.

Un état des lieux sera fait et une attestation d'assurance devra être fournie.

Matériel scolaire

Un rétroprojecteur sera acheté pour équiper une des classes du groupe scolaire.

Contrat Enfance

Le Contrat Enfance signé entre la Caisse d'Allocations Familiales et les communes de Noailhac, Valdurenque et Lagarrigue est en cours de renégociation.

Dotations de l'Etat

Les dotations versées par l'Etat à notre commune vont diminuer chaque année pour atteindre en 2017 une somme totale de 33 282€ soit 6.25% des recettes de la commune.

Permis de construire

Les permis de construire ou les déclarations de travaux ne vont plus être instruits par les services de l'Equipement, mais par la Communauté d'Agglomération qui pourrait facturer ce service aux communes.